

# Une analyse des dispositifs agro-environnementaux en Amérique latine

10 février 2022

En Amérique latine, les années 2000 ont été marquées par une avancée rapide des fronts agricoles et sylvicoles, les surfaces exploitées se développant au détriment des forêts et prairies primaires. Il en a résulté une dégradation importante des écosystèmes, que plusieurs gouvernements ont tenté de limiter au moyen de dispositifs agro-environnementaux. Dans un article publié sur le site *Géoconfluences*, des chercheurs analysent trois de ces mesures : la loi forestière argentine, le décret sur l'usage des sols agricoles en Uruguay et le zonage environnemental de la sylviculture dans le Rio Grande do Sul au Brésil.

## Caractéristiques des mesures étudiées

	Plans d'usage du sol	Loi forestière	Zonage sylvicole
État	Uruguay	Argentine	Rio Grande do Sul (Brésil)
Objet protégé	Sols	Forêts	Écosystèmes
Année	2008 (application en 2013)	2007 (application en 2010)	2009
Activité régulée	Agriculture	Toute activité pouvant affecter les forêts	Sylviculture à base d'espèces exotiques (eucalyptus, pins...)
Acteurs concernés	Exploitants agricoles en faire-valoir direct ou indirect	Propriétaires ou occupants de terres forestières	Sylviculteurs
Principe de régulation	Réduire la vulnérabilité des sols à l'érosion physique due à l'agriculture	Réduction du taux de déforestation	Réduire la vulnérabilité des écosystèmes face à l'activité sylvicole
Méthode de régulation	Établissement par les exploitants de plans pluriannuels d'usage agricole du sol	Établissement de zonages fixant la déforestation autorisée	Établissement de seuils de surface et d'espacement pour les massifs sylvicoles
Logique régulatoire	Contrôle post-cultural et suivi par l'État du respect des plans	Préservation de zones stratégiques et paiements pour services environnementaux	Contrôle a priori, par autorisation des projets sylvicoles
Échelle d'application	Exploitation rurale	Province	Unité de paysage et bassin hydrographique
Information utilisée	Cartes des sols dominants au 1/20 000 (années 1970)	Cartographie des couverts forestiers (années 1990)	Données géomorphologiques et de biodiversité (années 2000)
Texte	Decreto 405/008	Ley 26331 de Presupuestos mínimos de protección ambiental de los bosques nativos	Résolutions du Conseil Environnemental de l'État du Rio Grande do Sul (n° 187/2008 & 227/2009)

Source : *Géoconfluences*

Les auteurs constatent d'abord que ces mesures cherchent à réguler l'exploitation des agro-écosystèmes, afin de combiner activité productive et préservation de l'environnement. Cette orientation constitue, selon eux, un changement de paradigme dans la mesure où les politiques environnementales, en Amérique du Sud, privilégiaient jusqu'alors la protection d'écosystèmes perçus comme « naturels » ou « vierges », en y interdisant toute activité sylvicole ou agricole.

Une deuxième partie de l'article s'intéresse aux facteurs ayant permis l'adoption de ces réglementations. Dans la mesure où les exploitations présentes sur les fronts agricoles ou sylvicoles sont pour l'essentiel de grandes entreprises détenues par des capitaux étrangers, ces régulations sont pour les gouvernements le moyen d'en limiter l'essor. Ils entendent ainsi répondre aux préoccupations d'une partie de leur population. Mais il arrive que ces régulations soient soutenues par ces entreprises elles-mêmes, certaines souhaitant protéger leur réputation et disposer d'un cadre juridique leur permettant de certifier la durabilité de leurs activités.

Pour terminer, les auteurs se sont intéressés aux stratégies des acteurs agraires dominants, face à ces nouvelles normes. Ils montrent que ces derniers concentrent leur action d'influence sur la phase de conception des dispositifs, dont ils cherchent à limiter l'ampleur. En revanche, une fois ceux-ci adoptés, ils ne s'y opposent plus frontalement, sans doute, selon les auteurs, parce qu'ils sont parvenus à les rendre finalement peu contraignants.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : [Géoconfluences](#)